PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU

DESSINONS ENSEMBLE LA VILLE DE DEMAIN

DOSSIER 3

REGLEMENT ET DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

3.3
CAHIER DES PLANS MASSE

3.4
CAHIER DES ZAC

Ville de Besançon

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU

DESSINONS ENSEMBLE LA VILLE DE **DEMAIN**

Élaboration du PLU approuvé le 5 juillet 2007

Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022

Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

DOSSIER 3
REGLEMENT ET DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

3.3
CAHIER DES PLANS MASSE

PM1 – Centre du quartier de Saint Claude
PM2 – Zone de reconversion urbaine de Chaillot
PM3 – Programme de rénovation urbaine des Clairs-Soleils
PM4 – Ilot Chalet – Mouillère
PM5 – Ilot Demangel
PM7 – Secteur Fontaine-Ecu

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

ZONE A PLAN MASSE

Zone PM1
Centre du quartier de Saint-Claude

- Limite de zone à plan masse
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé hors voirie
- Espace vert protégé
- Emprise de chaussée
- Cheminement piéton
- Emprise maximale des constructions
- R+3 / R+4 Niveau maximal des constructions nouvelles
- Implantation de bâti obligatoire
- Implantation de bâti obligatoire discontinue (nu des façades)
- Marge de recul

SOURCE : échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

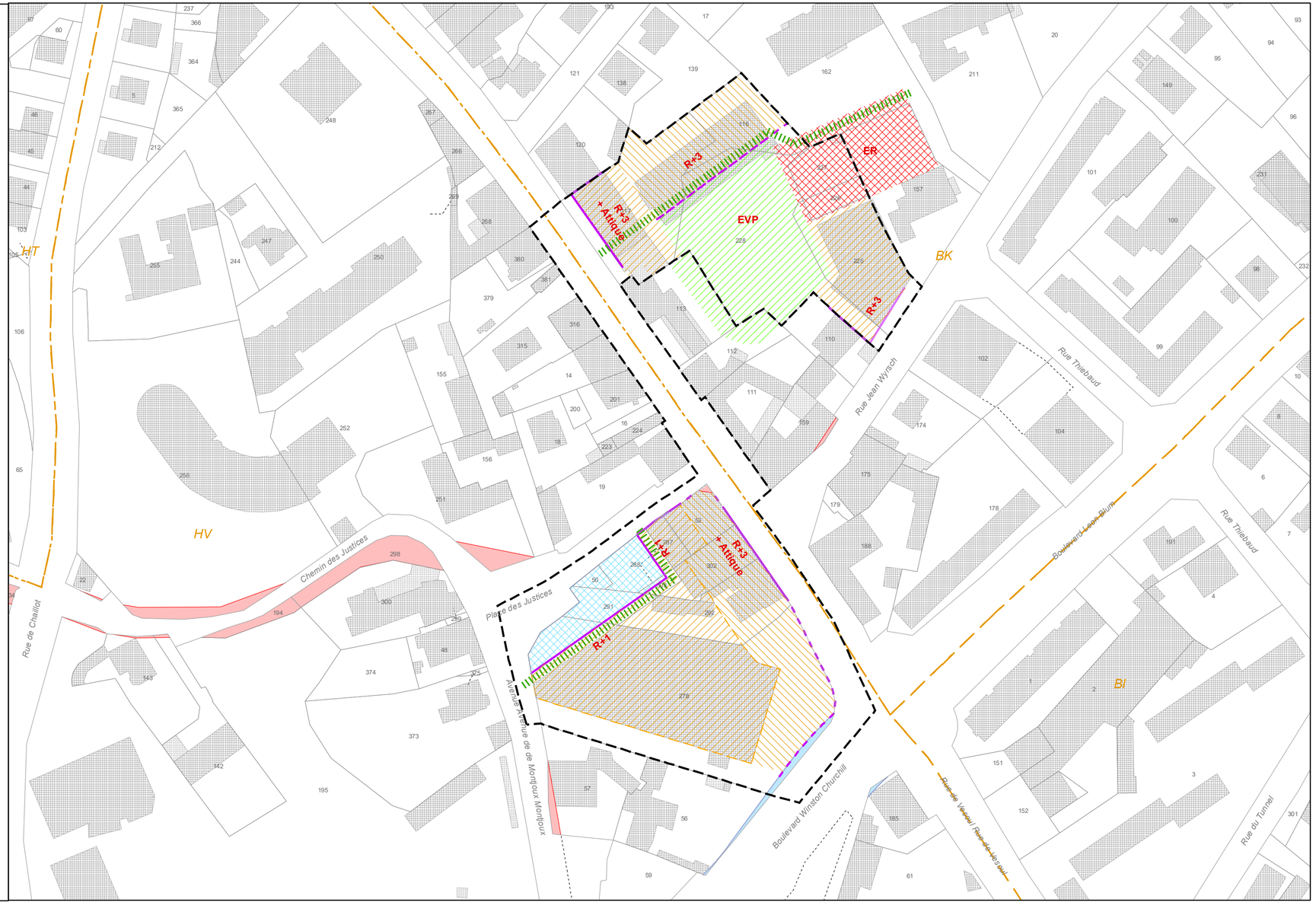

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

ZONE A PLAN MASSE

Zone PM2
Zone de reconversion urbaine de Chaillot

- Limite de zone PLU
- Chemin piéton
- Implantation de bâti obligatoire
- Marge de recul
- Marge de recul discontinue
- Emprise maximale des constructions
- R+3 / R+4 Niveau maximal des constructions nouvelles
- Emplacement réservé pour voirie
- Emprise parking
- Emplacement réservé pour élargissement de voirie
- Espace vert central
- Possibilité d'accès

SOURCE : échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

ZONE A PLAN MASSE

Zone PM3
Programme de rénovation urbaine des Clairs-Soleils

- Limite de zone à plan masse
- Place publique
- Emprise de chaussée
- Emprise maximale des constructions
- R+3 / R+4 Niveau maximal des constructions nouvelles
- Implantation de bâti obligatoire
- Possibilité d'élévation de niveaux supérieurs à R+4 aux angles de la place

SOURCE : échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

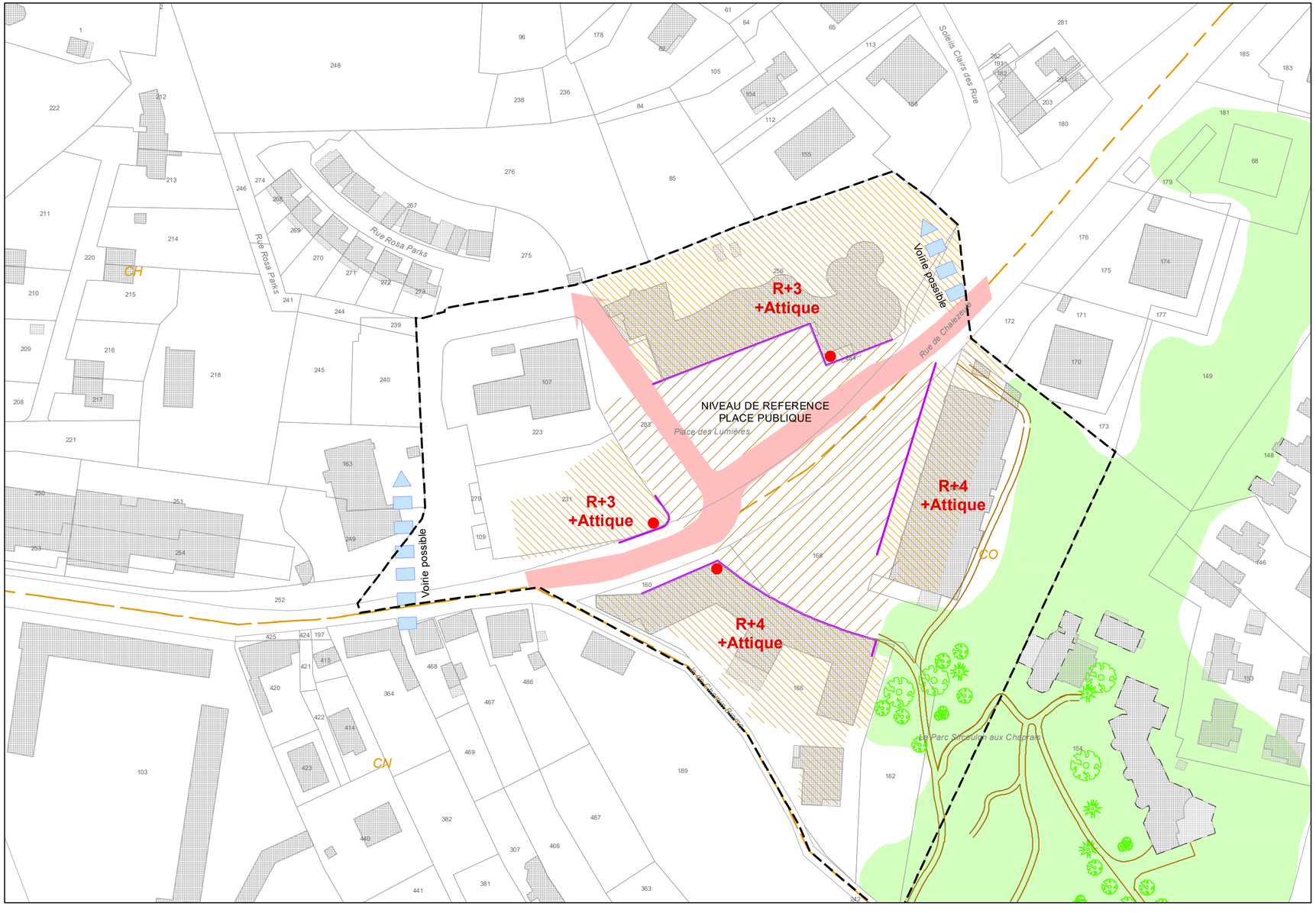

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

ZONE A PLAN MASSE

Zone PM4
Ilots Chalets - Mouillère

- Limite de zone à plan masse
- Emplacement réservé pour voirie
- Cheminement piéton
- Emprise maximale des constructions
- Implantation de bâti obligatoire
- Implantation de bâti obligatoire discontinue (nu des façades)
- R+3 / R+4 Niveau maximal des constructions nouvelles
- Traitement qualitatif de l'angle de façade

SOURCE : échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

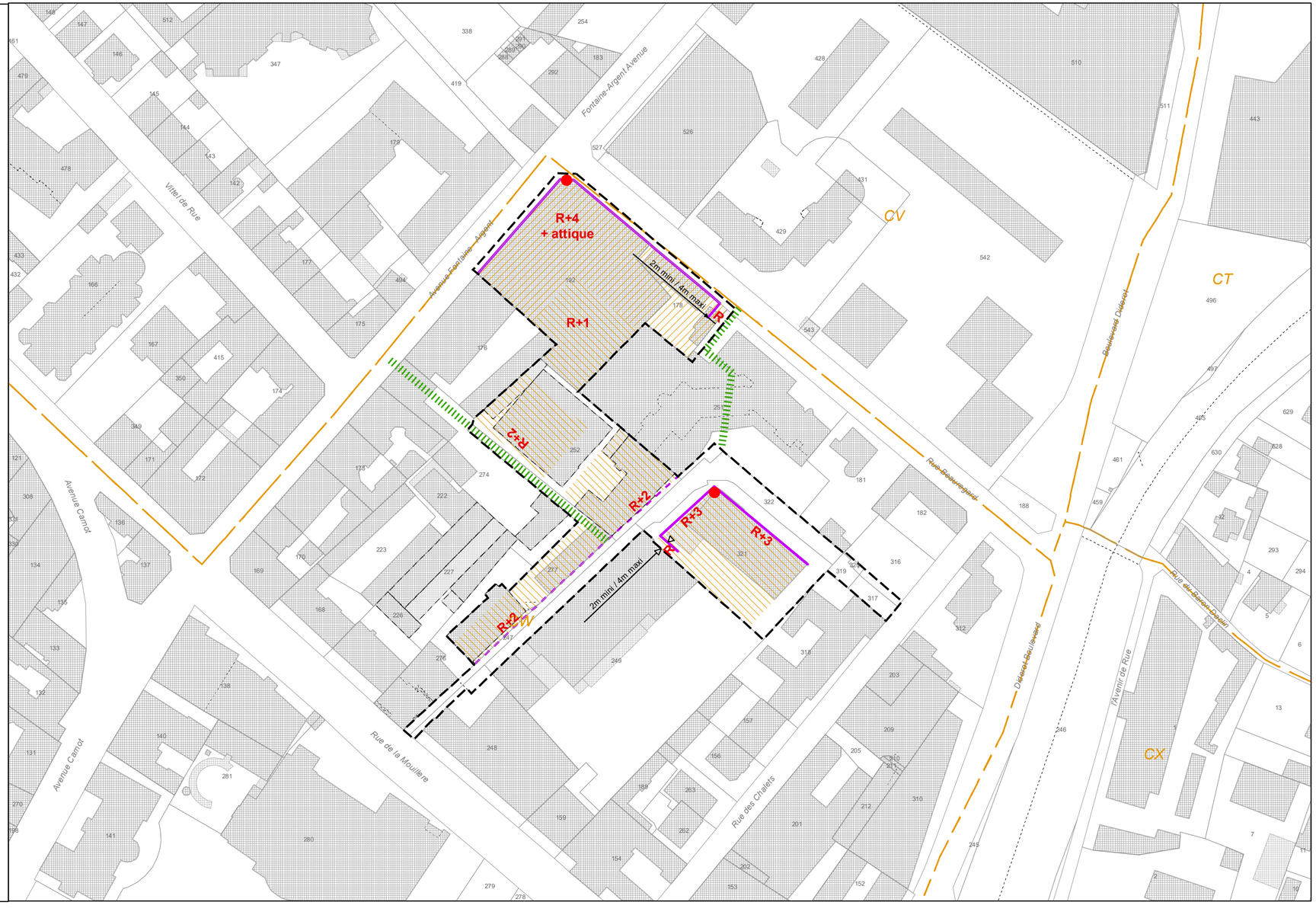

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

ZONE A PLAN MASSE

Zone PM5
Ilot Demangel

- Limite de zone à plan masse
- Cheminement piéton
- Emplacement réservé pour voirie
- Espace central mutualisé à dominante végétale
- Emprise maximale des constructions
- Implantation de bâti obligatoire discontinue
- R+3 / R+4 Niveau maximal des constructions nouvelles
- Traitement qualitatif de l'angle de façade

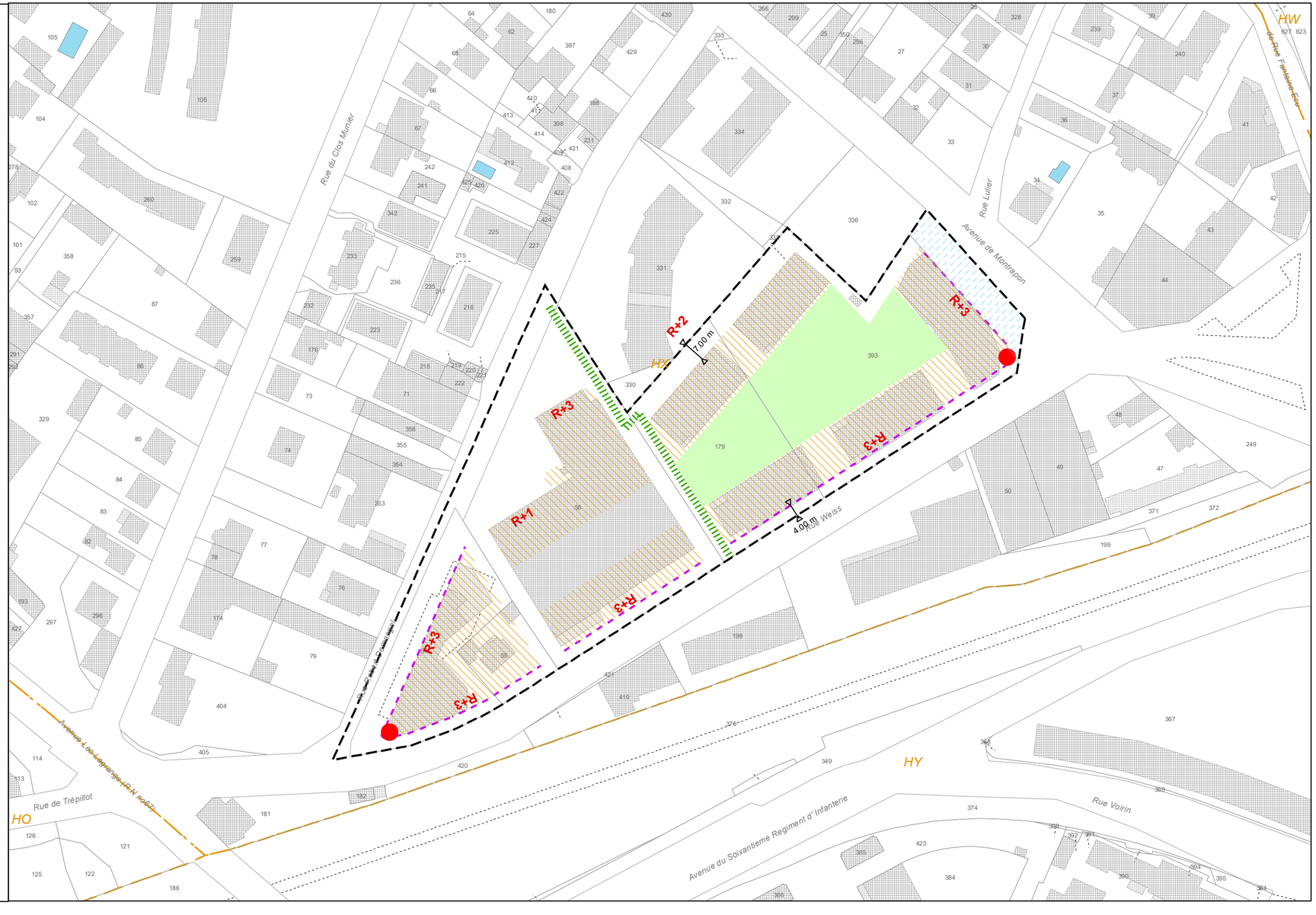

SOURCE :
échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU

REGLEMENT

Ville de Besançon

ZONE A PLAN MASSE
Zone PM7
Fontaine Ecu

- Limite de zone à plan masse
- Emplacement réservé pour voirie
- Liaison douce (piétons/cycles), tracé de principe
- Espaces de respiration significatifs supportant un chemin piéton, tracé de principe
- Espace commun privé à dominante végétale
- Implantation de bâti obligatoire discontinue
- Emprise maximale des constructions
- R+3 — Niveau maximal autorisé des constructions nouvelles
- Traitement architecturé des façades
- Possibilité d'accès
- Espace d'articulations
- Espace d'agréments
- Emprise parking

SOURCE : échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

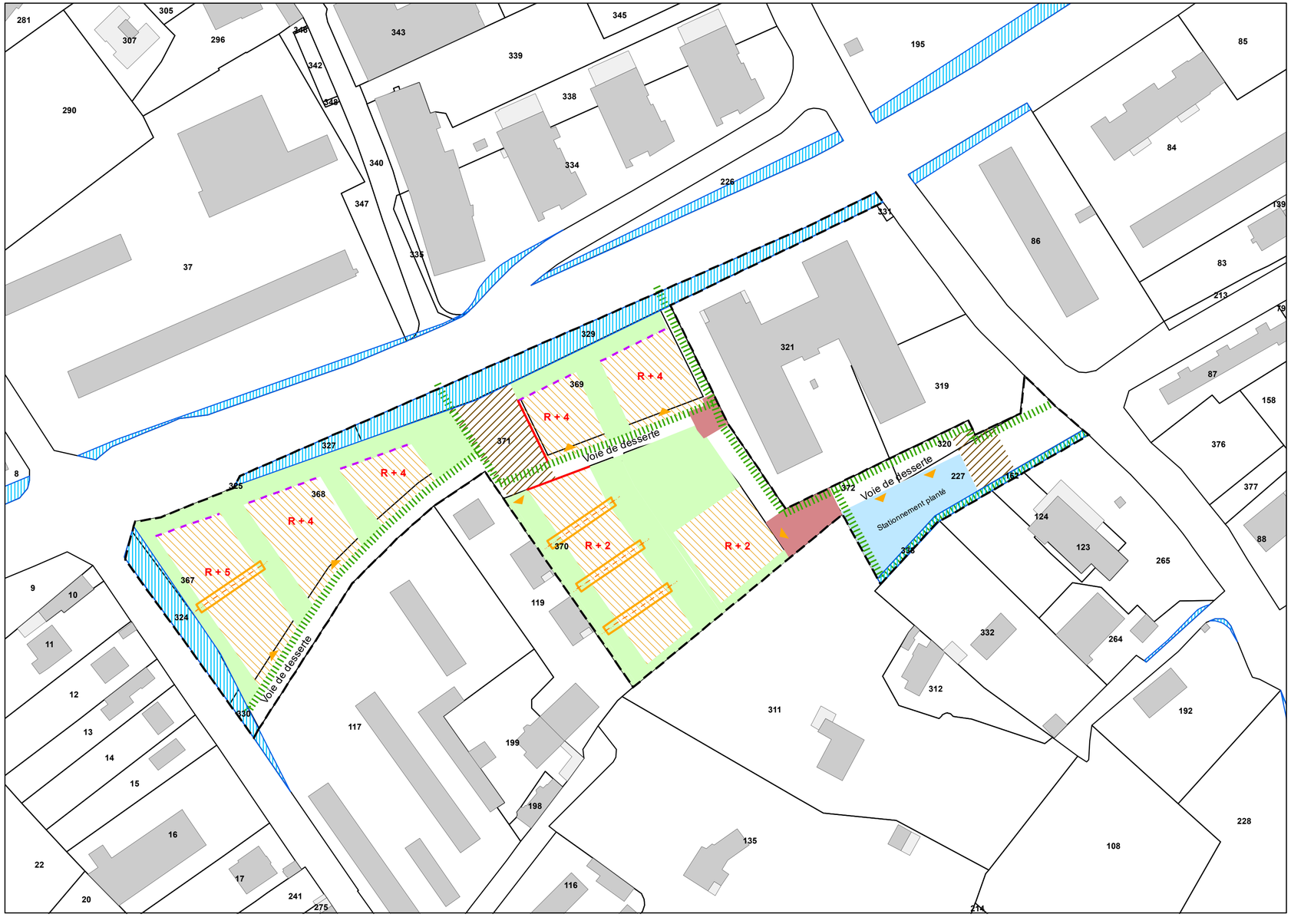

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU

DESSINONS ENSEMBLE LA VILLE DE **DEMAIN**

Élaboration du PLU approuvé le 5 juillet 2007

Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022

Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

DOSSIER 3
REGLEMENT ET DOCUMENTS GRAPHIQUES DU REGLEMENT

3.4
CAHIER DES ZAC

- ZAC Les Hauts du Chazal
- ZAC TEMIS
- ZAC Val des Grands Bas
- ZAC la Mouillère
- ZAC Louise Michel

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

Plan d'Aménagement
ZAC des Hauts du Chazal

EMPLACEMENTS POUR EQUIPEMENTS PUBLICS

1. Emprise TCSP et espaces d'accompagnements (Esplanade, voie d'accès,...)
2. Emprise publique au profit de rond-point d'accès à la
3. Voie de desserte
4. Emprise publique pour aménagement de voirie
5. Voie inter-quartier
6. Mail planté
7. Cheminement piéton de principe
8. Cheminement piéton
9. Cheminement cycles de principe
10. Emprise publique au profit de la ZAC
11. Aménagement du passage inférieur rue de Dole et aménagement du parvis du collège Voltaire
12. Stationnement public

- PERIMETRE DE LA ZAC
- LIMITE DES ZONES
- ESPACE PUBLIC - ESPLANADE CENTRALE
- CHEMIN DE CRETE
- EMPLACEMENT DE PRINCIPE D'UN CHEMINEMENT PIETON A CREER
- EMPLACEMENT RESERVE POUR VOIE PUBLIQUE

SOURCE :

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

échelle : 1/2000e

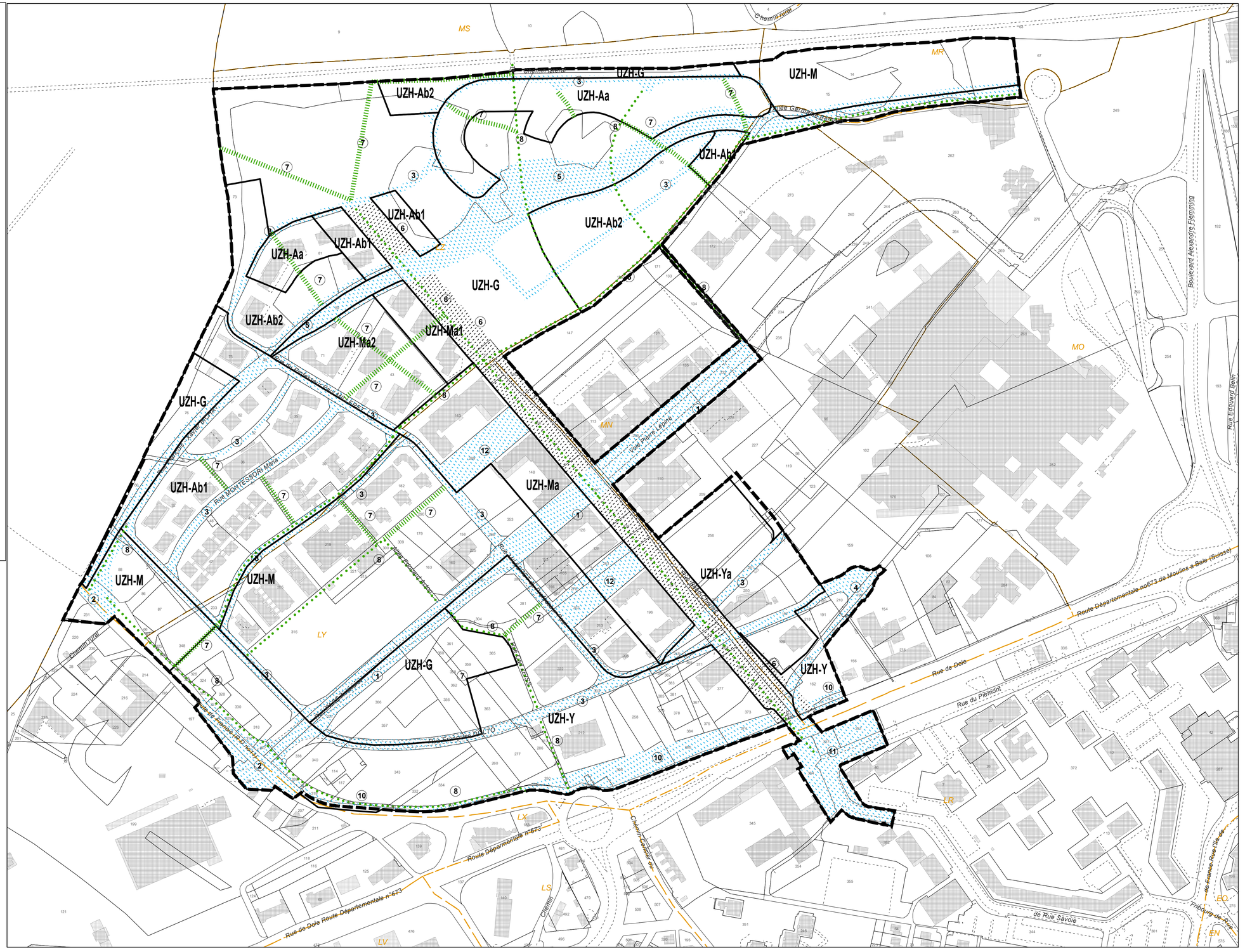

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

Plan d'Aménagement
ZAC Temis

- Périmètre de la ZAC
- Limite des zones
- Alignement bâti, marge de recul minimum
- Emplacement de principe d'un chemin piéton à créer
- Emplacement de principe d'une voirie à créer
- Alignement végétal
- Implantation front bâti discontinu
- Emprise du domaine public
- Espace vert

1. Avenue des Montboucons (élargissement)
2. Rue Alain SAVARY
3. Rue Sophie GERMAIN
4. Rue Gérard MANTION
5. Chemin des Founottes
6. Rue Marguerite SYAMOUR (desserte interne et jonction future voie)
7. Chemin de l'escale (élargissement)
8. Rue Pierre MESNAGE
9. Rue de l'Epitaphe (aménagement des carrefours)
10. Rue de Vesoul - RN 57 - (aménagement du carrefour)
11. Boulevard Churchill (aménagement du carrefour)
12. Parking (Gérard MANTION)
13. Cheminements piétons de principe
14. Rue Anne de PARDIEU
15. Espace vert
16. Parking
17. Terrain de sport et de loisir zone UZT-D
18. Stade de Montrapon existant
19. Desserte stade de Montrapon et futur parking
20. Parking Relais (P+R)
21. Voiries tracé de principe UZT-Bb

SOURCE : échelle : 1/2000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

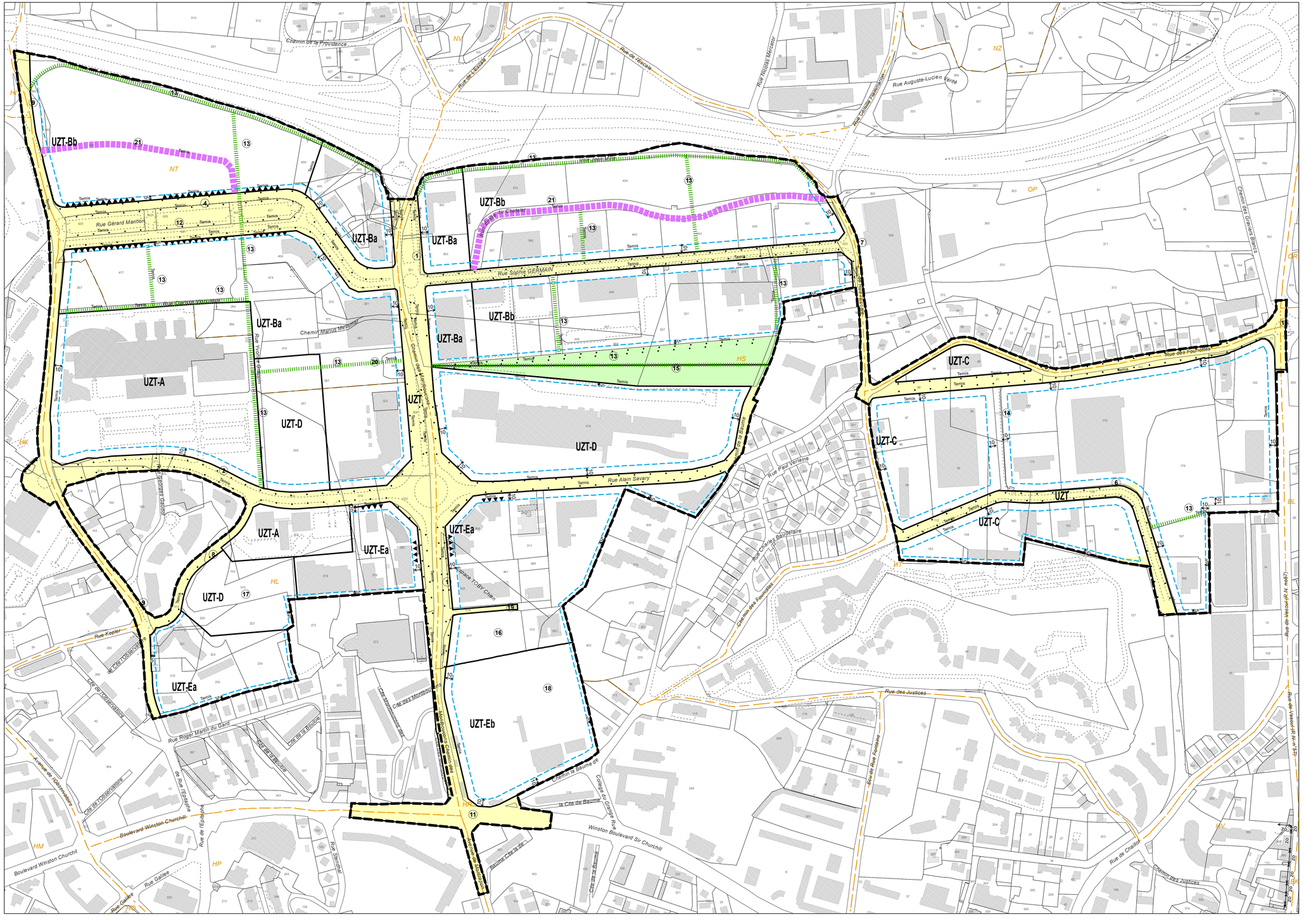
UZT-Bb
UZT-Ba
UZT-A
UZT-D
UZT-Ea
UZT-Eb
UZT-C
UZT
Rue Gérard Mantion
Rue Sophie GERMAIN
Rue Alain Savary
Rue des Fourottes
Rue Paul Verlaine
Rue Charles Baudelaire
Rue Roger Martin du Gard
Rue de l'Epitaphe
Boulevard Winston Churchill
Winston Boulevard Sir Churchill
Rue Kepler
Rue des Justices
Rue de Chaillot
Chemin des Justices
Chemin des Grandes Blancs
Chemin des Fauvettes
Chemin de la Providence
Rue de l'Escale
Rue Auguste-Lucien Vérité
Rue Nicolas Mercier
Rue Lothaire Hallermann
Rue Gustave Courbet
Rue Pierre Mesnage
Rue de la Bouloie
Rue de la Vèze
Rue de la Roche
Rue de la Malcombe
Rue de la Fontaine
Rue de Vesoul (RN 57)
Avenue de l'Observatoire
Cité des Montboucons
Cité de la Baume
Cité de l'Observatoire
Cité de la Roche
Cité de la Malcombe
Cité des Fauvettes
Cité des Grandes Blanches
Cité de la Fontaine
Cité de la Baume
Chemin de la Baume
Chemin de la Bouloie
Chemin de la Vèze
Chemin de la Malcombe
Chemin de la Fontaine
Chemin de la Roche
Chemin de la Cité de la Baume
Chemin de la Cité de la Baume
Chemin de la Cité de la Baume

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

Plan d'Aménagement
ZAC Val des Grands Bas

- PERIMETRE DE LA ZAC
- LIMITE DES ZONES
- ACCES PRIVE INTERDIT
- CHEMIN PIETON
- EMPRISE DE LA VOIRIE PUBLIQUE
- ESPACE VERT PUBLIC
- PRINCIPE VOIRIE TERTIAIRE

Emplacement réservé :
périmètre Z.A.C.

A1 : création parking
A2 : création voirie primaire
A3 : création voirie desserte
A4 : création desserte piétonne
A5 : création desserte piétonne
A6 : création desserte piétonne

Largeur des emprises en mètres :

3 10 15

Emplacement réservé :
périmètre hors Z.A.C.

40	Elargissement à 8-10 m du Chemin de l'Espérance
30	Extension cimetière
751	Elargissement du Chemin du Souvenir Français

SOURCE :

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

échelle : 1/2000e

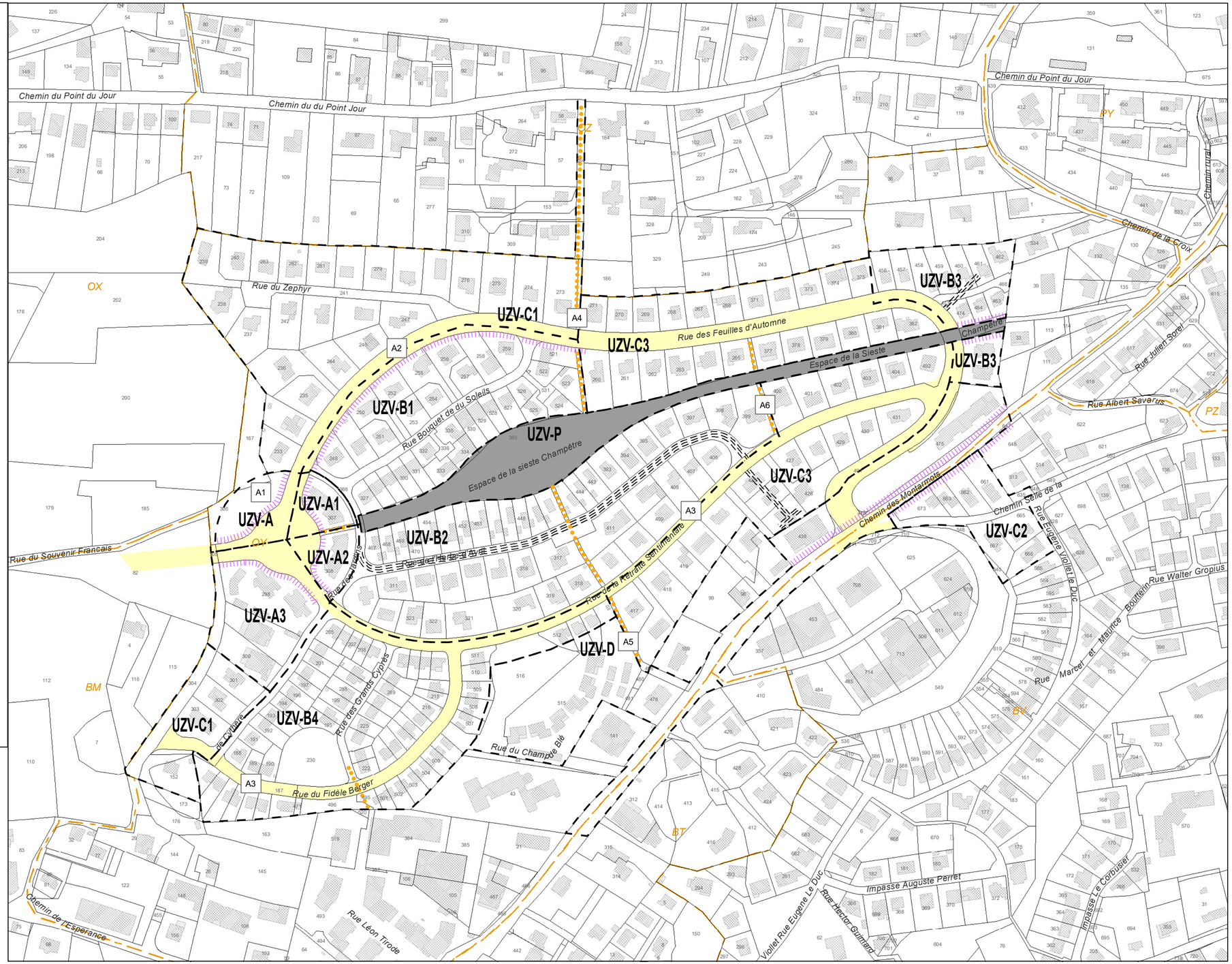

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

Plan d'Aménagement
ZAC de la Mouillère

- PERIMETRE DE LA ZAC
- LIMITE DE LA ZONE DE BRUIT affectée par l'avenue E. DROZ
- **ZONE UZM-A**
- ZONE DE CONSTRUCTIBILITE
- ZONE DE PREHABITATION
- FRONT BATI IMPOSE
- PLANTATION D'ALIGNEMENT
- TRAITEMENT ARCHITECTURAL PARTICULIER SUR LE FRONT BATI
- ESPACE PRIVE PAYSAGE PIETON OU CARROSABLE
- TP TRAITEMENT ARCHITECTURAL PARTICULIER D'ANGLE
- **ZONE UZM-D**
- EMPRISE DE LA VOIRIE PUBLIQUE
- STATIONNEMENT PUBLIC PAYSAGE
- ESPACES EXTERIEURS PIETONS PLEINE TERRE PUBLICS AMENAGES
- ESPACE PRIVE PAYSAGE PIETON
- ESPACES EXTERIEURS PLEINE TERRE PUBLICS (Aménagement paysagé du dénivelé)
- PRINCIPE DE CHEMINEMENT PIETON PUBLIC
- PRINCIPE DE PISTE CYCLABLE
- 15 DIMENSION REGLEMENTEE
- **ZONE UZM-F**
- ESPACES FERROVIAIRES
- SERVITUDE T1

SOURCE : échelle : 1/1000e

Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon

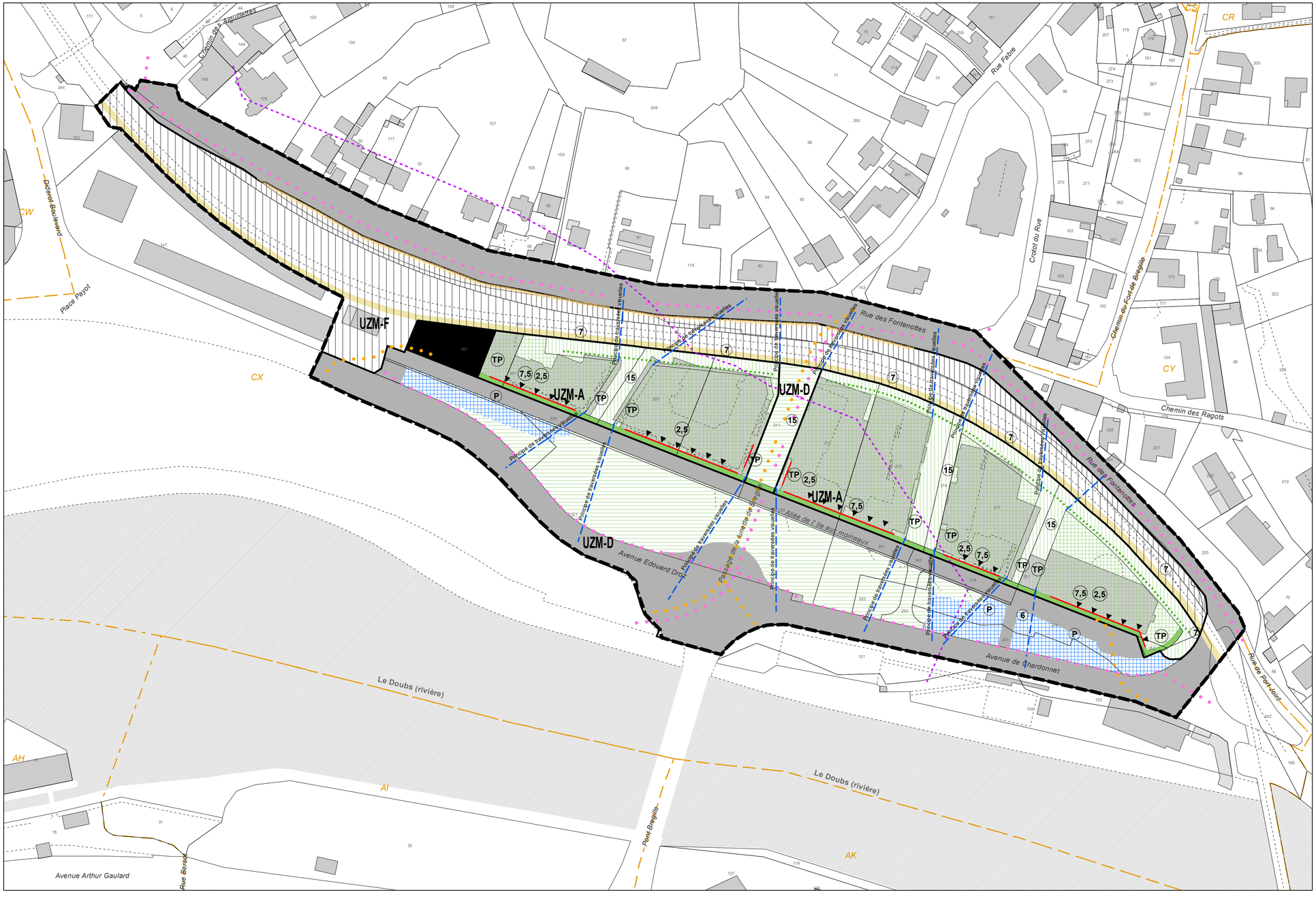

Grand Besançon Métropole

Département Urbanisme et Grands Projets Urbains
Direction Urbanisme Projets et Planification

- Elaboration du PLU, approuvé le 5 juillet 2007

- Dernière approbation :
Modification n°11 du 23 juin 2022
Mise à jour n°23 du 15 mars 2024

Cf : 1 - Rapport de présentation / 1.5 - Journal du PLU

PLU REGLEMENT

Ville de Besançon

Plan d'Aménagement
ZAC Louise Michel

- PERIMETRE DE LA ZAC
- RUE PIETONNE INTERIEURE
- SERVITUDE PIETONNE
- LIMITE MAXI DU BATI
- PASSAGE SOUTERRAIN
- MONTEE PIETONNE

SOURCE : échelle : 1/500e
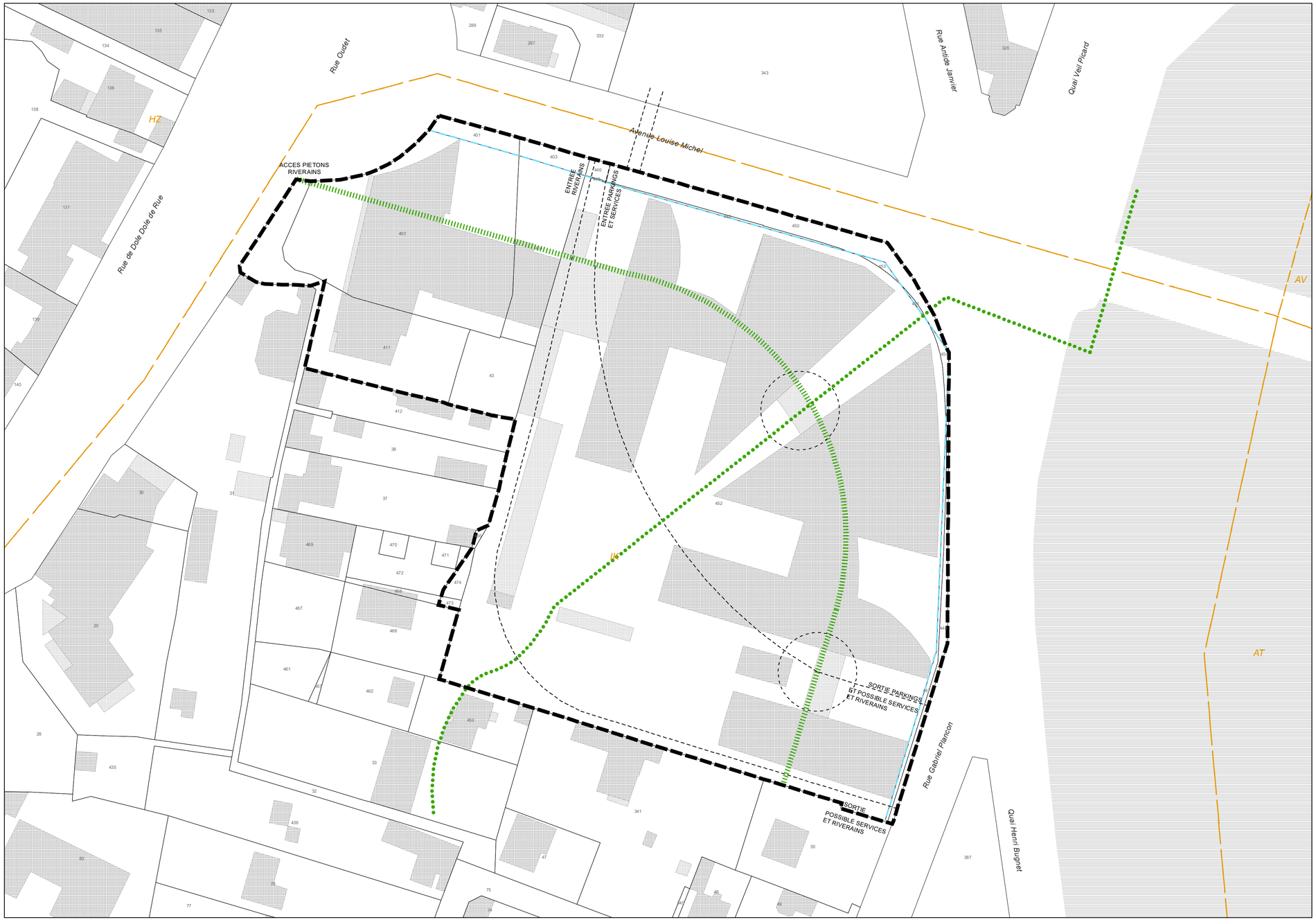
Grand Besançon Métropole
2 rue Mégevand
25000 Besançon